

Services à domicile

Le service aide-ménagère à domicile

L'AMAPA tient des permanences au CCAS les mardis de 10h à 12h et les jeudis de 14h à 16h.

Contact : 02 35 81 50 85

La téléalarme

Ce système permet à une personne en détresse qui se trouve dans l'impossibilité d'utiliser son téléphone de solliciter l'aide nécessaire.

L'utilisateur porte soit un médaillon autour de son cou, soit un bracelet-montre, relié à un transmetteur, en relation lui-même avec un système téléphonique (80 m de portée).

En cas de problème, il tire sur le médaillon ou le bracelet et le transmetteur appelle un premier numéro pré-enregistré (voisin, proches...).

En cas de non réponse, un deuxième numéro est composé.

Si celui-ci ne répond pas non plus, le transmetteur est relié directement au SAMU. Un système de haut-parleur permet à la personne en détresse de communiquer avec son interlocuteur.

L'installation est gratuite.

Une cotisation annuelle (fixée au 1^{er} avril de chaque année) est demandée pour la maintenance de l'appareil ainsi qu'une cotisation mensuelle fixée en fonction des revenus.

Consulter la liste des associations d'aide à la personne (<http://www.petit-quevilly.fr/mediatheque/f/1--2019-05-16--qualiville--fiches-usagers--ccas-as--asso-aide-a-la-personne1.pdf>).

Le fichier des personnes vulnérables

Le CCAS tient un fichier de personnes vulnérables. Toute personne qui en ressent le besoin peut demander à être inscrite sur ce fichier afin d'être appelé régulièrement par le CCAS.

Par exemple, en cas de fortes chaleurs, le CCAS peut être amené à appeler les personnes inscrites sur ce fichier pour prendre des nouvelles et évaluer les besoins.



VILLE DE PETIT-QUEVILLY

Hôtel de ville
Place Henri-Barbusse - BP 202
76141 Petit-Quevilly Cedex
02 35 63 75 00